



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège: 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎: 03 27 79 67 00 @: contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais: BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

@: contact.sportif@liguehdfft.fr - ☎: 06 24 63 23 63

COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE

Réf. 35-BT-Echelon-régional-CFV

Beauvais, le 2^{er} février 2022

**Convocation aux joueuses et joueurs des clubs concernés
s/c des Correspondants**

Échelon Régional du Championnat de France Vétérans

Date : Dimanche 20 février 2022
Juge Arbitre : FENET régis ☎ 06.87.85.18.00 ✉ regis.fenet@cdntt.fr
Juge-Arbitre adjoint : OLIVARES Gérald ☎ 06.67.24.67.13 ✉ olivares.gerald@liguehdfft.fr
Délégué : MOLINS Corine ☎ 06.89.17.31.06 ✉ molins.corine@liguehdfft.fr

Lieu : Complexe Marguerite YOURCENAR - Rue du Moulin à Tabac - 62400 BETHUNE

Horaires : V1M V2M V3M V4M : pointage à 9h30
V5M V1D V2D : pointage à 11h

retour des confirmations de participation : le plus tôt possible et avant le mercredi 9 février 2022 dernier délai.

La participation financière à l'échelon Régional est de **9,00€** par joueur(se) qualifié(e) (voir les modalités en page 4)

Les quotas par tableaux et par Comités :

MESSIEURS		AISNE D02	NORD D59	OISE D60	PAS DE CALAIS D62	SOMME D80	TOTAL
V1	participants	17	15	17	18	7	74
	qualifiés	5	5	5	6	3	24
V2	participants	19	16	11	16	6	68
	qualifiés	7	6	4	6	2	25
V3	participants	8	16	11	10	12	57
	qualifiés	3	7	5	4	5	24
V4	participants	5	12	2	7	5	31
	qualifiés	4	9	2	5	4	24
V5	participants	0	1	1	2	2	6
	qualifiés	0	1	1	2	2	6

DAMES		AISNE D02	NORD D59	OISE D60	PAS DE CALAIS D62	SOMME D80	TOTAL
V1	participantes	2	3	3	4	1	13
	qualifiées	2	3	3	4	1	13
V2	participantes	5	0	1	3	3	12
	qualifiées	5	0	1	3	3	12
V3	participantes	0	0	0	1	0	1
	qualifiées	0	0	0	1	0	1
V4	participantes	0	0	0	1	0	1
	qualifiées	0	0	0	1	0	1
V5	participantes	0	0	0	0	0	0
	qualifiées	0	0	0	0	0	0

Le **bulletin de confirmation de participation** est à retourner au Pôle de BEAUVAIS **UNIQUEMENT** par **courriel** à contact.sportif@liguehdfft.fr. (les confirmations par téléphone ne seront pas pris en compte). Merci de n'utiliser que ce document Excel et/ou de ne pas modifier l'extension du fichier.

Sur ce bulletin, il vous suffit d'indiquer :

- le **n° de votre club** (cellule C13) : les joueurs et joueuses qualifiés apparaissent dans le tableau du dessous.
- la participation (**OUI** ou **NON**) de vos joueurs et joueuses qualifiés (cellules de la colonne F)
- la **date du virement** effectué (cellule F32) ou de votre **chèque** (cellule F35)

merci de bien respecter cette consigne et de ne rien indiquer d'autres que les termes **OUI** ou **NON**.
En cas de non respect, le calcul de la participation à régler ne pourra se faire.

retour des confirmations de participation : le plus tôt possible et **avant le mercredi 9 février 2022** dernier délai.

La **participation financière** à l'échelon **Régional** est de **9,00€** par joueur(se) qualifié(e).

Si votre club opte pour la solution du paiement par virement, merci de bien vouloir indiquer dans le libellé votre numéro de club suivi des lettres CFV (ex : « 07021234-CFV »)

Si votre club opte pour le paiement par chèque, merci de bien vouloir le faire parvenir à Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table - BP 90966 - 60009 BEAUVAIS Cedex (uniquement le chèque, le bulletin devant être retourné par courriel à contact.sportif@liguehdfft.fr)

L'épreuve est jouée avec des balles Nittaku ***.

Les maillots blancs sont interdits.

La tenue sportive est exigée dans l'aire de jeu.

Les 4 premier(e)s de chaque tableau sont tenu(e)s d'assister à la cérémonie protocolaire.

Toute absence le jour de l'épreuve qui n'aura pas été avisée sera sanctionnée financièrement.

Lire attentivement la méthodologie d'inscription à l'échelon national qui se déroulera les 16, 17 et 18 avril 2022 à SAINT DIE DES VOSGES (88) que vous trouverez sur le site de la Ligue, dans l'article consacré au Championnat de France Vétérans. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'aide du lien suivant :

<https://liguehdfft.fr/2022/02/03/echelon-regional-du-championnat-de-france-veterans-2021-2022/>

Extrait des Règlements sportifs : VI.105 - Qualification pour l'échelon national

a) Sont qualifiés pour le championnat de France national :

- D'office, le Champion du Monde ou d'Europe ou de France vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente
- les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames

b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Métropolitaines :

- les deux finalistes par ligue en V1, V2, V3 et V4 en messieurs
- les deux finalistes par ligue en V1, V2 et V3 dames
- le vainqueur régional en V5 messieurs, en V4 dames et V5 dames

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Outremer :

- le vainqueur régional pour les tableaux V1, V2, V3 et V4 messieurs et V1, V2 et V3 dames.

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des dix catégories.

c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.